leur calme et les engagèrent à persévérer dans cette voie : le concernant de cette manière, il serait impossible entre les pays et de l'étranger et les patrons seraient bien ingrats s'ils ne faisaient droit à leur réclamation.

Une réunion de patrons a eu lieu hier. Espérons qu'elle sera favorable aux réclamations des grévistes et qu'ils pourront reprendre le travail.

L'AGITATION OUVRIÈRE

A LILLE

Les grévistes de la maison Duhem et Cie continuent à maintenir énergiquement leurs revendications. Dans leurs réunions, presque journalières, ils repoussent toute reprise du travail ainsi que l'envoi d'une délégation près des patrons.

Les grévistes forcés ont eu une réunion mercredi, à la salle de laquelle on leur a remis des troncs pour leur permettre de quêter pour eux ; mais les grévistes forcés, qui ont dans leur famille des grévistes réels, n'en ont pas eu. Par contre, les grévistes ont décidé que ces derniers participeraient à la distribution des secours qu'ils se partagent chaque semaine.

La circulaire suivante a été adressée à toutes les chambres syndicales de France :

Fédération ouvrière socialiste de l'industrie textile de Lille et environs

Siège social : estaminet Delcourt, rue Jean-Jacques Rousseau, 11.

Lille, le 10 mai 1891.

Chers camarades et camarades,

La lutte que les tisserands de la maison Duhem et Cie dit soutenir engagée le 4 avril dernier, pour résister à une réduction de salaire, continue toujours avec énergie et sans défaillance d'aucune sorte.

C'est que ces travailleurs ont compris l'importance de la cause qu'ils défendent. Ils n'ignorent pas que s'ils acceptaient les conditions de travail qu'on veut leur imposer, leurs camarades des villages similaires se hâteraient pas à subir les conséquences de leur imprévoyance.

Nous assumes les premiers à consommer les grèves partielles, parce qu'elles aboutissent presque toujours à l'épuisement de nos ressources pécuniaires et partois à la défaite complète ouvrière.

Mais quand, comme aux tisserands de l'usine Duhem et Cie, on veut leur imposer des conditions de travail qui ne leur permettraient plus de vivre en travaillant, il faudrait être lâche et infâme pour ce pas user du seul moyen que nous possédons — c'est-à-dire la grève — pour protester contre la conduite si révoltante de nos employeurs qui affament de gaieté de cœur des centaines de familles.

Camarades,

Au nom de l'*Humanité*, nous faisons appel à vos sentiments de solidarité et de justice pour nous permettre de continuer la lutte *dans l'intérêt général des travailleurs*, et de laquelle nous sortirons victorieux, nous en sommes convaincus, si tous nous savons faire notre devoir.

Vive l'émancipation ouvrière.

Recevez, chers citoyens et camarades, nos salutations fraternelles.

Pour le syndicat
Le délégué,
A. LEBRETON,
5, rue Forsteel, Lille.

Nous apprenons que 83 tisserands du petit tissage Cordmont ont été prévenus qu'ils n'auraient plus de travail au bout de la quinzaine. Cette mesure est attribuée au ralentissement des commandes, par suite de la morte saison. Quelques-uns de ces ouvriers auraient réclamé leur livret pour aller deu ander du travail à l'usine Dehem.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

Grève des métallurgistes

Bruxelles, 14 mai. — Plus de 3.000 métallurgistes se sont mis en grève à Bruxelles depuis ce matin. On croit que le nombre des grévistes va encore augmenter.

Un meeting de 1.000 métallurgistes a eu lieu ce matin à la Maison du Peuple. Toutes les salles étaient pleines de monde.

A 10 h. 1/2, après le meeting, les métallurgistes se sont formés en cortège et se sont dirigés vers Molembeek, un des faubourgs de Bruxelles, pour assister à la sortie des ateliers de la métallurgie et tâcher d'entraîner les ouvriers à faire grève.

Les grévistes sont venus et ont improvisé un meeting sur les escaliers de l'église.

Un des grévistes a prononcé une allocution en faveur de la revision. Il a donné rendez-vous aux grévistes à la maison du Peuple pour trois heures et demie.

Les grévistes se sont alors dispersés.

A GAND

Gand, 14 mai. — Douze cents ouvriers et ouvrières de la Société indépendante du tissage de matin en cortège, réclamant le suffrage universel et une augmentation de salaires. Les fabricants ont proposé des pourparlers avec les délégués des ouvriers, et ces derniers ont consenti ensuite à reprendre le travail provisoirement.

Les négociations entre les patrons et les délégués ouvriers auront lieu cette après-midi.

Légère détente à Liége

Liége, 14 mai. — La situation s'est améliorée à Liége. A Abhoux, les équipes sont au complet. A Bonne-Foi, 30 ouvriers travaillent, à la Petite-Bacnes, 22 sur 130, à Belle-Vue, 47 sur 90 ; à l'Espérance, 430 sur 200.

On considère la grève comme terminée dans les bassins houillers des communes de la rive gauche de la Meuse.

La situation dans le Borinage

Charleroi, 14 mai. — Aucune amélioration ne s'est produite dans le bassin de Charleroi. Cent vingt ouvriers de l'usine Parys, à Marchienne, se sont mis en grève.

Il y a donc 4.000 métallurgistes en grève dans cette région.

A la Chambre

Bruxelles, 14 mai. — A la Chambre, M. Jaiason, tout en rendant hommage à la sincérité du gouvernement et à la sincérité comme pour éluder la question de la révision, tout en approuvant les mesures prises par le gouvernement pour le maintien de l'ordre, demande au cabinet de faire une déclaration portant que la Chambre est disposée à s'occuper prochainement la quest on de la révision, afin d'éteindre, si la politique générale qui est causée par un malentendu.

M. Lejeune, ministre de la justice, dit que l'attitude du gouvernement a toujours été correcte.

En conséquence, toute déclaration ultérieure pourrait provoquer un nouveau malentendu. L'incident est clos.

Un meeting en plein air

Bruxelles, 14 mai. — Un meeting en plein air vient d'avoir lieu à Marl-wicke. 1.000 personnes y assistaient. Volders a parlé de la grandeur du mouvement grévisiste qui commence à s'étendre aux villes. Il dit qu'on a pour les chambres concernant la révis on comme prochaine surait conjuré aussitôt la crise ouvrière. Les ouvriers se sont séparés aux cris de : Vive le parti ouvrier ! Vive le suffrage universel.

Arrestations illégitimes

La Louvière, 14 mai. — L'arrestation de quelques-uns des mineurs est imminente. Dimanche parquets ont reçu des instructions d'avoir à réprimer désormais toute agitation de la liberté du travail ou à l'ordre public.

Les manifestations à Bruxelles

Une lettre du Bourgmestre

Bruxelles, 14 mai. — MM. Volders et Milet, membres du Comité de la fédération bruxelloise du parti ouvrier viennent de recevoir de M. Buls, bourgmestre de Bruxelles, la lettre suivante :

« Messieurs, hier soir me faut à la promesse que vous m'aviez faite de ne point enfreindre l'interdit de manifester, j'ai usé de tolérance n'empêchant point la tenue d'un meeting en plein air.

Cependant à l'issue de ce meeting les habitants se sont formés en cortége et la police a été forcée de disperser les manifestants, qui ont blessé les agents de police, brisé des fenêtres, des réverbères et éteint des becs de gaz.

Je ne veux croire que vous avez manqué à vos promesses ; mais je dois conclure que vous n'avez pas sur vos adhérents le pouvoir d'empêcher des faits aussi regrettables.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prévenir que je ne tolérerai plus de nouvel ordre de meeting sur la voie publique. La police a reçu l'ordre de disperser tous les rassemblements de nature à être une source de désordre ou d'entraver la libre circulation.

Agréez, etc.

BULS.

Manifestation devant la Chambre

Bruxelles, 14 mai. — Cette après-midi, le parti ouvrier des métallurgistes en grève s'est rendu devant la maison du peuple où un meeting a été tenu vers 8 h. 1/2. Les métallurgistes se sont formés en cortége au nombre de 100 ouvriers et se sont rendus devant la Chambre où ils ont manifesté en faveur de la révision, tout ainsi que nous avons dit, meeting tenu ce soir à 7 heures à Calgheu, faubourg de Bruxelles, il y avait encore un milier de personnes ; aucun mesure spéciale de police n'avait été prise le public a été très pacifique.

Le citoyen Vereyken, un des membres du parti ouvrier a excité les les ouvriers à la grève générale.

Il a ajouté que si d'ici à lundi la Chambre ne s'était pas prononcée au sujet de la Révision, la grève générale serait décrétée dans tout le pays. Un orateur flamand a pris ensuite la parole.

Il a engagé les ouvriers à se mettre en grève et à se rendre en masse à la Maison du peuple où doit avoir lieu un meeting.

Une protestation

On distribue dans la rue une proclamation socialiste protestant énergiquement contre l'intervention des manifestations et des meetings sur la voie publique. La proclamation invite les ouvriers à se rendre ce soir à la Maison du Peuple, et se termine ainsi ! Vive la révision ! Vive le suffrage universel ! Vive la grève !

Elle est signée : « La Fédération ouvrière bruxelloise. »

Bruxelles, 14 mai. — Après le meeting de Curghem, une bande de 4 à 500 grévistes s'est rendue devant la maison du peuple, en chantant la *Marseillaise* et la *Carmagnole* et en criant : Révision ! démission !

Aucun incident sur le parcours, la police se contenant de faire circuler aux abords de la maison du peuple. Les sonnerie, manifestation insignifiante, malgré l'interdiction du bourgmestre, la police laissait circuler les manifestants.

Manifestation à la Bourse

Bruxelles, 14 mai. — A neuf heures et demie des milliers d'ouvriers ont manifesté aux abords de la Bourse. Une d'zaine d'arrestations ont été opérées. La police refoule les manifestants, le pourquoi social, les ordres des instructions rigoureuses aux commissaires de police.

Un omnibus pris d'assaut

Bruxelles, 14 mai, 11 heures soir. — Des bandes importantes de 1.000 métallurgistes en ville en tous sens en chantant la *Marseillaise*.

Sur différents points la police charge vigoureusement et dissipe les manifestants en coups de sabre. Il y a de nombreux blessés.

Un omnibus a été pris d'assaut malgré la police.

Dans un grand nombre de magasins les glaces sont brisées par des pierres jetées par les manifestants.

Un agent blessé

Bruxelles, 14 mai. — Un agent de la police judiciaire rencontrant un groupe de manifestants a été roué de coups. Il reçut un coup de canif à la joue, il a forcé de jouir du carpor appeler du secours.

Nombreuses bagarres

Bruxelles, minuit. — De tous les points de la ville on signale de sérieuses bagarres entre la police et les manifestants.

Un certain nombre d'arrestations ont été opérées.

En ville l'émoi est considérable.

DERNIÈRE HEURE

Bruxelles, minuit 30. — Les manifestants se sont dispersés peu à peu, il n'y en a plus en ce moment qu'une centaine devant la Bourse. Les agents continuent à les refouler et à les disperser.

On a encore procédé à quelques arrestations.

LA BELGIQUE

Terrible drame en pleine rue

Par dépêches de notre correspondant particulier.

Anvers, 14 mai. — Un drame épouvantable s'est déroulé ce matin à 7 heures, à l'avenue du Commerce. Un nommé Bruynseels, accompagné de sa femme et de sa fille, âgée de dix-sept ans, revenait du port où il avait été chercher de l'ouvrage. Chemin faisant, une vieille relie surgit entre l'époux qui s'invective avec la plus grande violence. Il paraît qu'il y a quelque temps, Bruynseels profitant de ce que sa femme subissant une légère peine d'emprisonnement, avait vioté sa fille. La malheureuse fille avait révélé la chose à sa mère, laquelle en avait informé le père qui maltraitait, le menaçait de le dénoncer à la justice.

Ce matin donc, comme Bruynseels n'avait pas trouvé d'ouvrage, il s'adressa à la femme lui pressa et son ivrognerie ce qu'il mit hors de lui. « Vous êtes une gueuse, dit-il, et vous le savez bien, puisque vous avez dû aller en prison. » — Elle répondit : « C'est vrai, j'y ai été pendant huit jours, mais vous ferez, vous cinq ans de bagne, car la plainte dont je vous parlais, vous l'avez commise en même temps. » Il était faux, aucune plainte n'avait été déposée la mère n'ayant pas voulu déshonorer sa fille mais cela fut dit avec un tel accent de vérité que le malheureux en tremblait.

Tirant soudainement un couteau de sa poche, il se mit à en faire un « sérianit » à lui coupée, lui m'as ... ah, bien, vous ne m'aurez pas la première ! » — Mais la lame glissa et la femme fille n'eut qu'une large estafilade à la joue. Bruynseels se tourna alors contre sa femme, qui voulait lui arracher son couteau et la prenant par les cheveux pour lui maintenir la tête, il lui plongea son arme dans la gorge jusque à la poignée. Puis, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, il ouvrit la gorge à son tour d'un coup terrible et tombe mourant à côté de sa femme.

Un minute après, une foule énorme se pressait sur le théâtre du crime, où le sang coulait à ruisseaux. La jeune fille, folle de désespoir du dommage, convulsivement se mêle et essayait, mais en vain, de la faire revenir à elle. L'infortunée a été transportée à l'hôpital dans un état désespéré. Quant au meurtrier, il avait succombé sur le coup.

Ce drame a causé une sensation profonde.

Dernière heure

Vol audacieux dans un train

Bordeaux, 14 mai. — Cette nuit entre minuit et une heure, au moment où le train direct 21, ligne du Midi, venant de Bayonne, passait dans la commune de Pessen, à la station du domaine Pessen, plusieurs pétards ont éclaté sur la voie. Le chef du train fit aussitôt stopper et descendit de son wagon pour visiter le voie et se rendre compte de l'incident.

On sait que dans son wagon, le chef du train est placé près du coffre où se trouvent les bagages et les valeurs importantes.

Cette courte absence du chef de train a suffi pour que des malfaiteurs apostés enlèvent le coffre et les fonds qui y étaient contenus.

Heureusement, il n'y avait qu'une vingtaine de mille francs, quand, à l'ordinaire, il y en a des centaines de mille.

En repoussant sa place, le chef de train s'est aperçu du vol, mais les voleurs avaient disparu. Le coffre défoncé a été trouvé derrière une haie.

L'antisémitisme à Constantinople

Constantinople, 14 mai. Deux juifs ont été assassinés. Cet acte a produit de l'excitation qui règne parmi les chrétiens. Le quartier juif est cerné ; plusieurs juifs pauvres sont morts d'inanition.

Les nombreux cadavres restant sans sépulture, on redoute une épidémie. Ici il règne une grande inquiétude.

Le gouvernement arrête les dépêches avec Corfou et l'étranger.

On parle de proclamer l'état de siège.

LES GRÉVISTES ALLEMANDS

Berlin, 14 mai. — Le nombre des grévistes renvoyés à la suite de la grève dépasse 2000.

Chronique du Sport

Concours hippique de Roubaix

Voici le programme du grand concours hippique international organisé par le Club hippique dans sa piste du Parc Barbieux, 7.000 francs de prix.

Journée du Samedi 30 Mai 1891.

A une heure. — Prix de Classe, une seule catégorie, pour chevaux de 2 et 3 ans, mâles et femelles dans les départements du nord de la France, 1000 fr. de prix en espèces, Plaques et Fiots. (Voir les conditions générales). Entrée : 10 fr. Les engagements sont reçus chez M. Eel, Boulevard, 28, rue des Fleurs, jusqu'au Samedi, 30 M. d.

A quatre heures. — Concours de chevaux de selle, pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire et la cheparé à haute forme. Entrée : 10 fr. 1er prix, un objet d'art, 3e, une médaille vermeil, 3e une médaille argent, 4e, une médaille argent, 5e, 6e, 7e, et 8e, fiots de rubans.

A cinq heures. — Course au Galop, Sauts d'obstacle, première épreuve, prix d'ouverture. Entrée : 20 fr. poids minimum : 78 kilos, huit obstacles de 0.80 cent. de hauteur, (pas de rivières), pour chevaux montés par des gentlemen ayant jamais mis pour les 1er prix : 12 obstacles de 0.80 cent., pour chevaux montés par des gentlemen ayant jamais mis pour les 1er prix : 74 kilos, taxe : Habit rouge ou jaquette noire, culotte bottes et le chapeau à haute forme. 1er prix, un objet d'art, 2e, un objet d'art, 3e, un objet d'art, 4e, une médaille argent, 5e, 6e, 7e et 8e, fiots de rubans.

A quatre heures. — Concours d'équipages et de Chevaux de maître sans condition d'âge ni de provenance, hauteur catégorie, attelage à deux chevaux en tandem. Entrée : 20 fr. par équipage. 1er prix, un objet d'art, 2e, un objet d'art, 3e, une médaille vermeil et 15 fr., 3e, une médaille argent et 10 fr., 4e, fiots de rubans.

A quatre heures et demie. — Concours d'équipages et de Chevaux de maître sans condition d'âge ni de provenance, hauteur catégorie, attelage à deux chevaux en tandem. Entrée : 20 fr. par équipage. 1er prix, un objet d'art, 2e, un objet d'art, 3e, une médaille vermeil et 15 fr., 3e, une médaille argent et 10 fr., 4e, fiots de rubans.

A quatre heures et demie. — Courses au galop, Sauts d'obstacles, deuxième épreuve, prix des Dames, pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte bottes et le chapeau à haute forme : 10 obstacles. Entrée : 20 fr. poids minimum : 72 kilos. 1er prix, un objet d'art, 2e 400 fr., 3e, un objet d'art 200 fr., 3e, un objet d'art 150 fr., 4e, un objet d'art 100 fr., 5e, un objet d'art valant 50 fr., 6e, 7e, 8e, fiots de rubans.

A cinq heures et demie. — Prix de Barbieux, pour tous chevaux sautant une seule fois un barrière de 1 m. 40 de hauteur. Le cas de barrage, la barrière sera progressivement exhausée de 5 centimètres. Prix unique 200 fr. Entrée : 10 fr.

Lundi 1er juin 1891

A deux heures et demie. — Concours au galop, sauts d'obstacles, deuxième épreuve, prix des Dames, pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte et le chapeau à haute forme. 10 obstacles. Entrée : 20 fr. poids minimum : 72 kilos. 1er prix, un objet d'art et 400 fr., 2e, un objet d'art et 200 fr., 3e, un objet d'art valant 150 fr., 4e, un objet d'art 100 fr., 5e, un objet d'art valant 50 fr., 6e, 7e, 8e, fiots de rubans.

A trois heures et demie. — Concours d'équipages et chevaux de maître sans condition d'âge ni de provenance, deuxième catégorie, attelages à deux chevaux en tandem. Entrée : 20 fr. par équipage. 1er prix, un objet d'art et 20 fr. 2e, une médaille argent et 15 fr. 3e, une médaille argent et 10 fr. 4e, fiots de rubans.

A quatre heures et demie. — Concours d'équipages et chevaux de maître sans condition d'âge ni de provenance, deuxième catégorie, attelages à deux chevaux en tandem. Entrée : 20 fr. par équipage. 1er prix, un objet d'art et 20 fr. 2e, une médaille argent et 15 fr. 3e, une médaille argent et 10 fr. 4e, fiots de rubans.

A cinq heures et demie. — Prix de Barbieux, pour tous chevaux sautant une seule fois un barrière de 1 m. 40 de hauteur. Le cas de barrage, la barrière sera progressivement exhausée de 5 centimètres. Prix unique 200 fr. Entrée : 10 fr.

Dimanche 2 juin 1891

A deux heures et demie. — Concours au galop, sauts d'obstacles, deuxième épreuve, prix des Dames, pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte et le chapeau à haute forme. 10 obstacles. Entrée : 20 fr. poids minimum : 72 kilos. 1er prix, un objet d'art et 400 fr., 2e, un objet d'art 200 fr., 3e, un objet d'art valant 150 fr., 4e, un objet d'art 100 fr., 5e, un objet d'art valant 50 fr., 6e, 7e, 8e, fiots de rubans.

A cinq heures et demie. — Prix de Barbieux, pour tous chevaux sautant une seule fois un barrière de 1 m. 40 de hauteur. Le cas de barrage, la barrière sera progressivement exhausée de 5 centimètres. Prix unique 200 fr. Entrée : 10 fr.

Lundi 1er juin 1891

A deux heures et demie. — Concours au galop, sauts d'obstacles, deuxième épreuve, prix des Dames, pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte et le chapeau à haute forme. 10 obstacles. Entrée : 20 fr. poids minimum : 72 kilos. 1er prix, un objet d'art et 400 fr., 2e, un objet d'art 200 fr., 3e, un objet d'art valant 150 fr., 4e, un objet d'art 100 fr., 5e, un objet d'art valant 50 fr., 6e, 7e, 8e, fiots de rubans.

A cinq heures. — Prix des Vendeurs pour chevaux de selle, pour chevaux montés par des gentlemen portant la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau à haute forme, 12 obstacles de chasse environ 1 mètre 20 fr., poids minimum : 72 kilos 1er prix, 600 fr., 2e, 300 fr., 3e, 200 fr., 4e, 5e et 6e, fiots de rubans.

Deux heures. — Longchamps de tous les attelages et de tous les chevaux de selle.

Le Secrétaire, Le Président,
Ed. Binsvoanger Sin. Gustave Watteau Sin.

Commissaires :
Edmond Tenneyne, Léon Lefebvre, Aug. Cavron.

La municipalité de Croix se fera recommander pendant le concours.

Grande exposition de voiture et de harnachement.

Les engagements, accompagnés du montant des entrées avec les renseignements détaillés sur les chevaux engagés, le nom, le poids, leur âge, sexe, etc., doivent être parvenus au Secrétaire du Club, M. Ed. Binsvoanger, 39, rue des Fleurs, avant le Mai. Après cette date, le 30 mai, le délai des engagements ne seront plus valables.

COURSES D'ARRAS

Lundi de la Pentecôte 18 mai. — Les courses d'Arras, qui auront lieu le lundi de la Pentecôte, promettent d'être des plus intéressantes, si nous en jugeons par le nombre et la classe des chevaux inscrits.

Le prix du Conseil général va faire exhiber les meilleurs produits de l'élevage du département, tandis que le Derby d'Artois (prix de la ville d'Arras) fera défiler devant nous la jeune génération du trois ans de la plupart des écuries du Nord.

Le prix des membres fondateurs nous rappellera les grands handicaps internationaux.

Voilà pour le trot.

Le prix des Dames, réservé aux hacks et hunters, est, mais non des moins, un grand prix que de gentlemen riders viennent se le disputer : c'est celui des Dames.

Une innovation sur l'hippodrome est le steeple-chase militaire de troisième série (prix de France).

Enfin le prix des Haut-Blancs-Monts est un steeple-chase dont le jugnant est à vendre aux enchères publiques. Cette clause n'a pas encore été introduite en aucun hippodrome de province.

La Société a, cette année, apporté un certain nombre de bonnes modifications, afin de satisfaire les amateurs tant sur la pelouse, qu'aux tribunes et au pesage.

La piste a encore été agrandie et le nombre des bookmakers, pour tous dans d'excellentes conditions, y est augmenté.

Des buffets à demeure se dressent en quatre points différents.

Enfin le parc au livre fonctionnera comme sur les hippodromes.

Pendant les courses la musique du génie jouera les meilleurs morceaux.

La fanfare de Lille-Hubertus fera également ensemble.

Pour compléter la journée, le soir à neuf heures, grand bal dans le pavillon de Société aux Jeux de Paume.

Nota. — Des trains spéciaux seront organisés sur les lignes Boileux-Marquion et Achiet Bapaume-Marcoing.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici quels ont été les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les divers scrutins de la séance de mercredi :

1° Sur le projet en considération de l'amendement de M. Tony Révillon au projet de loi concernant les courses de chevaux.

Tous les députés ont voté *contre*, sauf M. Basly qui a voté *pour*, M. Taillandier qui s'est abstenu et M. *Plichon*, absent par congé.

La Chambre n'a pas adopté.

2° Sur l'article 4 du projet de la commission (Courses de chevaux).

Tous ont voté *pour* sauf MM. *Emile Moreau* qui a voté *contre*, *Bergerot*, *Déjardin-Verhinder*, *Dubois*, *Evrard-Elisez*, *Guillemin*, Haynaut, *Herbecq*, *Le Gavrian*, *Michaux*, *Monicaut*, *Morel*, *Pierre Legrand*, *Sarrut*, *Trannin*, *Wrquin* qui ont voté *contre* : *Dron*, *Taillandier*, *Thellier de Poncheville*, qui n'ont pas pris part au vote et *Plichon* absent par congé.

La Chambre a adopté.

3° Sur l'ensemble du projet de loi concernant les courses de chevaux.

Tous ont voté *pour* sauf MM. *Bergerot*, *Déjardin-Verhinder*, *Dubois*, *Evrard-Elisez*, *Guillemin*, Haynaut, *Herbecq*, *Michaux*, *Monicaut*, *Moreau*, *Pierre Legrand*, *Sirot*, *Trannin*, *Wrquin* qui ont voté *contre*, *Dron*, Taillandier, *Thellier de Poncheville*, qui se sont *abstenus*, *Plichon*, absent par congé.

La Chambre a adopté.

Chronique locale

ROUBAIX

La question théâtrale. — Aujourd'hui vient en discussion au Conseil municipal une demande de subvention pour la direction du Grand-Théâtre.

On sait combien cette question du théâtre est complexe et soulève d'intérêts divers à Roubaix. On y a l'habitude d'envisager une masse de causes et d'effets en dehors de l'objectif principal qui doit être d'assurer du bon théâtre au public qui goûte ce genre de distraction.

On ne sera pas peu surpris d'apprendre que quelques conseillers se proposent, contrairement aux lenteurs parfois trop prolongées apportées à la mise en scène, à choix d'une solution, d'accepter cette année *ipso facto* la demande de direction qui leur est présentée.

Cet empressement à bâcler l'affaire nous surprendrait ; il ne s'agit pas de délivrer une subvention n'importe comment, à n'importe qui, pour un théâtre n'importe où ; il importe c'est de savoir si l'aspirant directeur peut nous garantir une saison lyrique convenable, et un cahier de charges sérieux lui est imposé.

Il faut que les promesses dont on se montre toujours prodigue quand on sollicite l'investiture ne soient pas vaines et que le cahier qui garantisse le public contre les finasseries directoriales et les faux-fuyants dont il est toujours si facile de trouver le prétexte.

Il ne faut pas oublier que l'an dernier, après avoir présenté une troupe satisfaisante à ses débuts puisque à son gré se séparer des principaux sujets pour faire place à des remplacer.

Si toutes ces précautions sont prises, si le soumissionnaire présente toutes les garanties et accepte des engagements sérieux, nous ne pouvons qu'approuver la nomination immédiate, dans le cas contraire nous n'admettons pas l'escamotage d'une question qui pour être embarrassante le deviendrait davantage encore si on méconnaissait le public.

LIONEL.

Pour les victimes de Fourmies. — Nous apprenons que la Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens de Roubaix et environs, dans sa dernière réunion, vote une somme de 200 francs pour les familles des victimes de Fourmies.

Suites funestes d'un accident. — L'accident qui s'est produit le mardi 5 mai dernier à l'angle de la rue de Beaurewaert et du boulevard de Belfort, vient d'avoir un dénouement fatal.

La jeune Hélène Edfrenes, âgée de sept ans, demeurant rue de Lannoy qui, en sortant de l'école, avait reçu sur la tête une pierre détachée de la corniche d'une fenêtre, a succombé hier après-midi à une hémorragie, après avoir horriblement souffert pendant dix jours.

Bibliothèque nationale des arts industriels. — La bibliothèque de l'école nationale des arts industriels sera ouverte dimanche 17 courant et fermée le lundi de la Pentecôte, pour déclaré férié par le gouvernement.

Avis aux réservistes de l'infanterie et de l'artillerie de marine. — L'association amicale de l'arme de mer prie MM. les réservistes de l'infanterie et de l'art lerie de marine du département du Nord, de vouloir bien se rendre au siège de la société (de l'association de l'armée de mer) rue des Arts, ou, le dimanche 17 mai à midi et demi pour prendre connaissance d'un rapport important relatif à leur période d'instruction de 28 jours qu'ils ont à accomplir dans la marine.

Présence indispensable.

Une tentative de suicide. — Mercredi soir vers huit heures et demie, la nommée Céline Dachez, âgée de 35 ans, demeurant rue Turpot, a tenté de se donner la mort en se pendant avec son tablier.

Des voisins l'ayant aperçue, coupèrent le tablier.

On ignore le motif qui a poussé cette malheureuse à se donner la mort.

Outrage public à la pudeur. — Nous avons raconté avant-hier que le sieur Henri Cossart avait été arrêté pour outrage public à la pudeur.

M. Cossart nous prie de dire qu'il a été relâché.

Conférence publique. — Une grande conférence publique et contradictoire aura lieu dimanche prochain au théâtre Deschamps, rue Richard Lenoir, par les citoyens Delory, conseiller d'arrondissement et Jules Guesde.

Le prix d'entrée est fixé à 15 centimes.

Accident. — Un ouvrier de l'établissement Emile Rousselle, rue de l'Epeule, a eu hier matin, deux doigts coupés en voulant nettoyer son métier à la marche.

Un vol Grande-Rue. — Depuis quelque temps déjà M. Couturier, cordonnier, Grande-Rue, s'aperçoit que des bottines sont volées à l'étalage, mais jusqu'à présent il lui avait été impossible de mettre la main sur son voleur.

Hier après-midi, un individu de mine suspecte qui rôdait depuis un moment auprès de la maison Couturier s'empara tout à coup d'une paire de bottines et s'enfuit dans la direction du marché au charbon.

Malheureusement pour lui il avait été vu par des voisins, MM. Duhem et Salomon qui le mirent à sa poursuite et l'arrêtèrent en face du café Ernest.

Cet individu a été mis entre les mains de la police qui l'accoudat au poste du 3e arrondissement en attendant son transfert à Lille.

Une drôle d'idée. — Le vieillard qui vendait au violon, s'écriait hier vers neuf heures du soir, un ivrogne qui se promenait Grande-Rue, M. a n'ayant aucun prétexte pour se faire arrêter, il menaça de briser la vitrine de M. Bache, propriétaire du Bazar Parisien.

Celui-ci voulut le conduire au poste mais arrivé Grande-Place l'ivrogne se laissa tomber et voulut attendre, l'agent qui ne tarda pas à le satisfaire.

Cet individu se nomme Jules Tiberghien et demeure rue des Champ.

Une importante capture. — Le service de l'octroi a opéré hier matin une importante saisie d'alcool rue d'Alg.

Vers sept heures le préposé Mazure passait non loin de cette dernière rue lorsqu'il aperçut une voiture de boulanger qui venait d'accrocher un chariot de vidanges, ce qui avait détourné la surprise d'une roue.

L'employé voulut se renseigner sur ce que contenait le véhicule, mais il n'en eut pas le temps, car le conducteur avait à peine aperçu l'uniforme qu'il s'enfuyait à toutes jambes.

Quant au véhicule, il contenait 7 fûts de 3/6 d'une contenance d'environ 70 litres chacun ; le marchandise a été déchargée au bureau central de l'octroi ; le cheval a été mis en fourrière à l'abattoir.

Classement des chevaux, juments, mulets et mules. — La Commission instituée en exécution de la loi et dont nous avons précédemment publié le classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de la guerre, se réunira le 19 juin, à 3 heures du soir et les 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 juin, à 7 heures du matin, sur le boulevard Gambetta, en face l'Hippodrome.

En conséquence, toutes les propriétaires sont prévenus qu'ils devront présenter à la Commission, lesdits juments et mules, ayant l'âge minimum fixé par la loi (six ans pour les chevaux et juments, quatre ans pour les mulets et mules).

Il est indispensable que les animaux soient réunis exactement à l'heure indiquée, sans quoi ils seraient considérés comme ne pouvant pas se présenter à la Commission.

Les seuls animaux présentés devant la Commission sont :

1° Les juments en état de gestation constaté par des certificats de sailliaprès de l'affirmation de deux témoins ou de la déclaration du maire et les jumentes mères d'un poulain au moins et notoirement reconnues comme connaissant la reproduction. Cette dernière condition ne sera admise que sur le témoignage de deux propriétaires possédant des chevaux, juments, mules ou mules comprises dans le classement.

2° Les chevaux qui ont été réformés lors des classements antérieurs, en raison de tares, de mauvaises conformation, de vieillesse, et d'usure ou de vices qui les rendent impropres au service de l'armée ;

3° Ceux qui ont été refusés conditionnellement au moment de leur classement, et ceux qui ont été plus tôt abaisse de depuis le classement de 1889 Ces animaux doivent, au contraire, être présentés dans les régions où l'abattoirs de la tuerie a été prononce depuis le dernier classement.

Tous les animaux réformés, refusés conditionnellement ou ajournés, seront mis à la disposition du propriétaire, qui, à l'aide de certificats, pourra les offrir, sans condition, à la Commission de classement ayant fonctionné antérieurement, sur les registres de déclaration ou liste de recensement du mois de janvier, qui a présidé chacun de ces classements.

Les propriétaires qui présenteraient, en faisant sciemment de fausses déclarations, des animaux déjà refusés définitivement ou réformés antérieurement, ou des mules et d'autres animaux autres au service, pourront être déférés aux tribunaux, conformément à l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, et condamnés à une amende de 50 à 2.000 francs.

Le président de la commission peut, à cet effet, requérir la gendarmerie de dresser procès-verbal.

Le maire de la commune ou son suppléant légal, est tenu d'assister aux opérations et de fournir à la commission tous renseignements qui lui seraient demandés, et notamment les tableaux de classement (modèle n° 9 établis en 1889, 1887 et 1889, les registres de déclination (modèle n) des chevaux et les listes de recensement (modèle B) dressées pour 1887, 1889 et 1891.

Le secrétaire de la mairie doit être également présent aux opérations du classement et aider la commission dans tout ce qui concerne la tenue des registres et les lists dressées par les soins de la municipalité ; toutefois il ne devra, dans aucun cas, être chargé de la tenue des registres, mais lui combat exclusivement les secrétaire militaires.

Les chevaux, juments et mulets ne font objet d'aucune estimation ; le classement seulement classe par catégorie.

Au moyen de la liste de recensement établie par ordre alphabétique, le président de la Commission appelle successivement les propriétaires. Chacun d'eux présente les animaux dont les noms sont inscrits sur lui appartiennent. Les décisions de la Commission sont consignées tant sur les tableaux de classement-versions que sur les registres ci-dessus pour tous les animaux sans exception.

Les décisions sont immédiatement notifiées aux propriétaires par le Président de la Commission pour chaque animal classé, ajourné ou réformé.

Ils ne qui concerne les animaux classés, le président est fait connaître au propriétaire la catégorie dans laquelle l'animal est inscrit.

Pour les animaux ajournés, il indique aux propriétaires et c'est pour défaut de taille ou manque d'âge.

Enfin, il invite les propriétaires d'animaux réformés à se faire délivrer leur ou dit mulet pour dépasser en sortant de la mairie, conformément à l'article 85 du décret du 2 août 1877, un certificat (modèle numéro 11), constant la décision de la commission.

Il les informe, d'ailleurs, que ces animaux ne doivent plus être présentés à l'avenir aux commissions de classement.

Le certificat de réforme ainsi obtenu est présenté au recrutement suivant, à la mairie du lieu où se trouve le cheval, avec un attestation par écrit de deux propriétaires ou plusieurs voisins ou d'un vétérinaire constatant que le cheval ou mulet réformé n'a pas été changé.

Le classement des voitures n'aura pas lieu cette année.

M. le Maire est prêt de vouloir bien donner au présent avis la plus grande publicité, et de veiller à ce que tous les propriétaires intéressés soient informés des dispositions qui en résultent et se conforment exactement leurs animaux devant la Commission, sous peine d'y être contraints et poursuivis conformément aux lois.

La publicité par affiche étant seule obligatoire, le défaut de tout autre mode de publicité ne constitue pas une excuse pour les propriétaires qui ne présenteraient pas leurs animaux.

Chronique colombophile. — Aujourd'hui, vendredi 15 mai, de 3 à 5 h. 1/2, inscription des pigeons pour le concours de Senaux (250 kilom.), au siège de la Société des Plumes aux Pattes, rue du Tilleul. Prix d'honneur, 200 francs.

Demain, samedi 16 mai, de 2 à 6 h. 1/2, inscription des pigeons pour le concours de Clermont (135 kilom.), au siège de la Société des Francs du Pile, estaminet du Palais au Pile. Prix d'honneur, 100 francs.

Dimanche prochain, 17 mai, jour de la Pentecôte, de 1 à 6 h. 1/2, mise en panier pour le magnifique concours de Bordeaux (17 kilom.) au siège de la Société de l'Aigle, chez M. Deschamps, coin de la rue de l'Epeule et de l'Alouette. Prix d'honneur (espèces 250 francs). A ce concours, un magnifique objet d'art sera décerné au premier pigeon rentrant.

Ce magnifique prix d'honneur est offert pour les amateurs fédérés à la fédération colombophile roubaisienne.

Les amateurs sont instamment priés de se présenter de bonne heure.

Union fédérale colombophile. — Samedi 16 mai, inscription des pigeons de trois à sept heures du soir, pour le concours de Clermont, prix d'honneur, 100 francs.

Organisé par la société « l'Epervier », établie chez M. Victor Carrette, rue Archimède, près du Théâtre.

Dimanche 17 mai, inscription des pigeons de trois à sept heures du soir, pour le concours de Creil. Prix d'honneur, 200 francs.

Organisé à la société « l'Eclair », établie chez M.